

كان أحدهم مغنياً وكان يبعث الرجال الموكلين بذلك الى الاسواق فمن وجد بها عند اقامة الصلاة عُوقب حتى انتهى الى عقاب السنائريين⁽¹⁾ الذين يمسون دواب الخدّام على باب المشور اذا ضيّعوا الصلاة وامر ان يُطلب الناس بعلم فرأى من الوضوء والصلاة وشروط الاسلام فكانوا يُسألون عن ذلك فمن لم يحسنه عُوقب وصار الناس يتدارسون ذلك بالمشور والاسواق ويكتنبونه ،

ذكر اشتداده في اقامة احكام الشرع وكان شديداً في اقامة الشرع ومما فعل في ذلك ان امر اخاه مبارك خان ان يكون قُعوده بالمشور مع قاضي القضاة كمال الدين في قبة مرتفعة

dont l'un était un chanteur. Il y avait des gens exprès, qu'il envoyait dans les marchés, et qui étaient chargés de punir ceux qui s'y trouvaient au moment de la prière. On alla même jusqu'à châtier les *satâiriyoûn* (littéralement ceux qui couvrent, qui protègent, etc.) lorsqu'ils manquaient la prière. Ce sont ceux qui tiennent les montures des serviteurs à la porte de la salle d'audience. Le souverain ordonna qu'on exigeât du peuple la connaissance des préceptes sur les lutions sacrées, sur la prière, ainsi que celle des statuts de l'islamisme. On les interrogeait sur ces points, et ceux qui ne les savaient pas bien étaient punis. Le peuple étudiait ces choses dans la salle d'audience, dans les marchés, et les mettait par écrit.

DE SON ZÈLE POUR L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE LA LOI.

Le sultan était rigoureux dans l'observation de la justice : parmi ses pratiques à ce sujet, il faut noter ce qui suit. Il chargea son frère Mobârec Khân de siéger dans la salle d'audience, en compagnie du kâdhi en chef Camâl eddîn,